



SAINT-JOSEPH-DU-LAC

APPEL DE PROPOSITIONS DE SERVICES PROFESSIONNELS RELATIVEMENT À DES OUVRAGES VISANT LE TRAITEMENT DU MANGANÈSE

La Municipalité de Saint-Joseph-du-Lac, maître de l'ouvrage, sollicite des propositions pour des services professionnels d'architecture et d'ingénierie relativement à la conception de plans et devis visant des travaux de traitement du manganèse de sa station d'eau potable.

Le présent avis est diffusé par le service « SEAO » qui est un système électronique d'appel d'offres mis en place par le gouvernement du Québec. Les abonnés à ce service peuvent se procurer les documents relatifs au présent appel d'offres en s'adressant à « SEAO » à compter du 17 juillet 2019.

Les propositions cachetées, adressées à la soussignée dans deux (2) enveloppes distinctes d'évaluation intérimaire (qualitative) et monétaire (quantitative) et portant la mention « Appel de propositions de services professionnels pour le traitement du manganèse seront reçues jusqu'à 11 h 00, le 12 août 2019 à l'hôtel de ville de la Municipalité de Saint-Joseph-du-Lac, située au 1110 chemin Principal, Saint-Joseph-du-Lac (Québec) J0N 1M0.

Toutes les conditions du présent appel de propositions sont contenues dans les documents mentionnés.

Les propositions d'évaluation intérimaire (qualitative) présentées seront ouvertes en public à compter de 11 h 01 le 12 août 2019 aux bureaux du directeur général de la Municipalité de Saint-Joseph-du-Lac. Seules les propositions d'évaluation intérimaire (qualitative) et monétaire (quantitative) reçues avant l'heure et la date susmentionnées seront considérées.

Les soumissionnaires doivent prendre en considération que toutes demandes d'information et questions doivent être uniquement faites par écrit à l'attention de monsieur Marc-André Chamberland, technicien en génie civil, à l'adresse courriel suivante : machamberland@sjdl.qc.ca. Les soumissionnaires doivent prendre en considération que toutes communications entre un autre représentant du maître de l'ouvrage ou du maître d'œuvre sont formellement interdites. Toutes les demandes écrites doivent être acheminées **au plus tard avant-midi (12 h), le 8 août 2019** afin de permettre au responsable du projet de répondre à toutes les demandes par addenda avant l'ouverture des soumissions. Toutes demandes reçues après ce délai ne seront pas considérées.

La date limite pour le dépôt d'une plainte concernant la procédure d'appel d'offres est le 30 juillet 2019.

Le contrat est assujéti à l'Accord de commerce et de coopération entre le Québec et l'Ontario (ACCQO) et à l'Accord de libre-échange canadien (ALEC).

La Municipalité de Saint-Joseph-du-Lac ne s'engage à accepter ni la proposition ayant obtenu la plus haute note d'évaluation, ni aucune des propositions reçues et ne sera en aucune façon responsable de quelque dommage ou perte de quelque nature que ce soit pouvant résulter aux soumissionnaires du présent appel de propositions.

Donné à Saint-Joseph-du-Lac, ce 17 juillet 2019 et publié dans le journal de la Concorde le 17 juillet 2019.

Directeur général
Stéphane Giguère